

## REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

## COMMUNE DE CORMERAY

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de Décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance , dans la salle du Conseil de CORMERAY sous la présidence de Joël PASQUET, Maire.

**Date de Convocation :** 08/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

**Présents :** Joël PASQUET (Maire), Eric MARTINET (Maire-adjoint), Evelyne TROISPOUX (Maire-adjoint), Jean-Michel BLAITEAU (Maire-adjoint), Marie-Line BLANCHET, Bertrand BRIOT, Jérôme CLIMENT, Eliane HENRIOT, Cédric IWANCZUK, Patricia LEHOUX, Pascale PASQUET, Daniel RENVOIZE.

**Absents excusés :** Evelyne BASTIDE qui donne procuration à Eric MARTINET  
Isabelle CHAMPION-POIRETTE  
Jean-Louis MARTINEZ qui donne procuration à Patricia LEHOUX  
Jennifer REVELUT

**Absents :** Jean-Ephrem MILLIASSEAU

### Délibération n° 2025/ 037

**Délibération 2023-037 portant sur l'autorisation de signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF :**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) assure une mission de service public, verse des prestations familiales et conduit une politique d'action sociale familiale.

L'action de la CAF s'adapte aux besoins des territoires. Par son expertise, ses outils techniques et financiers, elle accompagne ses partenaires sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, le logement, le handicap, l'accompagnement social.

Depuis 2022, un nouveau mode de contractualisation, la « Convention Territoriale Globale » (CTG) devient le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF, pour maintenir ou développer les services aux familles.

A titre d'exemple, en 2024, les aides de la CAF sur le territoire de l'agglomération représentaient 6 900 265 euros.

L'échelle pertinente de signature de la CTG est indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

Après concertation, de grands axes ont été priorisés pour le territoire d'Aggropolys, pour une durée de 4 ans :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance (3-11 ans)
- La jeunesse (12-25 ans)
- Le soutien à la parentalité
- Le handicap
- L'animation de la vie sociale

L'évaluation de la première CTG (2022-2025) été conduit. Afin d'illustrer le travail réalisé sur ces 4 ans, ont été mis en place un forum job d'été mutualisé pour les communes volontaires, une étude a été menée sur les rémunération des animateurs et des RPE (Relais Petite Enfance) mutualisés ont vu le jour.

En plus de ce travail, un portrait de territoire à permis d'affiner les axes et actions. Un pilotage dédié suivra la mise en œuvre du plan d'actions.

A titre d'exemples on peut citer 4 des fiches, sur les 13 retenues :

- 1.2 répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leur famille dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- 2.3 favoriser l'insertion des animateurs et la pérennité de leurs emplois ;
- 4.1 (soutenir) la parentalité
- 6 (développer et conforter) l'animation sociale

Pour maintenir son financement dans le cadre des bonus « territoires CTG », la collectivité doit être signataire de la CTG.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Le Conseil Municipal :

**- autorise M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et à signer, si besoin, les conventions afférentes.**

**et rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme, certifié exécutoire.

Délibération n° 2025 / 037

A Cormeray le 18 Décembre 2025

Le Maire  
Joël PASQUET

